



Ville de Bernay
Délibération : 02
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 82-2020

Rapporteur : Monsieur Mickaël PEREIRA

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réorganisation des services, il s'avère nécessaire de créer de nouveaux emplois permanents :

- 1) un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet afin d'exercer les missions de directeur de l'aménagement, de l'environnement et des services techniques.

Le directeur de l'aménagement, de l'environnement et des services techniques sera rattaché à la Direction Générale des Services et assurera les tâches suivantes :

- Proposer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions pour déployer les orientations du contrat municipal,
- Piloter les projets d'aménagement et d'équipements publics (montage des dossiers, suivi et réalisation, management des équipes opérationnelles).
- Coordonner les services techniques (voirie, bâtiments, espaces verts...)

- 2) un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet afin d'exercer les missions de directeur informatique.

Le directeur informatique sera rattaché à la Direction Générale des Services et assurera les tâches suivantes :

- Proposer et mettre en œuvre des stratégies et plans d'actions en vue d'assurer le développement et la sécurisation des systèmes d'informations (matériels et logiciels) et de téléphonie, à court, moyen et long terme,
- Assurer une veille des systèmes d'informations,
- Coordonner l'équipe informatique en vue d'optimiser le service aux utilisateurs.

- 3) un emploi permanent appartenant au cadre d'emplois de gardien brigadier à temps complet afin d'exercer les missions de policier municipal.

Le policier municipal sera rattaché au responsable de la Police Municipale et assurera les tâches suivantes :

- Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques,
- Assurer une relation de proximité avec la population.

- 4) un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique à temps complet et un emploi permanent sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe pour régulariser la situation d'agents mis à disposition de la Ville mais affectés au budget du CCAS.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour les deux premiers postes, les emplois pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, un niveau Bac +5 sera demandé.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut du fonctionnaire recruté ou en fonction de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle et du profil de l'agent contractuel.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard de la réalité des effectifs, il convient de supprimer les postes non pourvus. Ce toilettage permet de supprimer 45 postes budgétés mais non pourvus.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser les créations et suppressions de postes ainsi que la modification du tableau des effectifs.

DÉLIBÉRATION :

- VU** le code général des collectivités territoriales
- VU** la loi n°83-364 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** l'avis favorable des membres de la 5^{ème} commission « Administration générale, Finances et de Economie » du lundi 07 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A LA MAJORITÉ :

(ONT VOTÉ CONTRE : *Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT par procuration donnée à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE)*
(ABSTENTION: *Valérie BRANLOT)*

- **D'AUTORISER** les créations et suppressions d'emplois et la modification du tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget,

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



TABLEAU DES EFFECTIFS - VILLE

VILLE DE BERNAY TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01-12-2020		EFFECTIF BUDGÉTAIR E	EFFECTIF POURVU		POSTES DISPONIBLE S	EFFECTIF BUDGÉTAIR E AU 03-12- 20	POSTES DISPONIBLES
GRADE	CATÉGORIE		TITULAIRE	NON TITULAIRE			
D.G.S	A	1	1		0	1	0
D.G.A	A	1	1		0	1	0
Attaché principal	A	2			2	1	1
Attaché	A	11	4	3	4	8	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	2			2	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	4	3		1	3	0
Rédacteur	B	4	3		1	3	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	12	12		0	12	0
Adjoint administratif principal 1ère classe 7/35ème	C	1			1	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	17	16		1	16	0
Adjoint administratif	C	12	11		1	11	0
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		67	51	3	13	58	4
Animateur principal 2ème classe	B	2			2	0	0
Animateur	B	2	1		1	1	0
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	9	8		1	8	0
Adjoint d'animation	C	15	13	2	0	15	0
Adjoint d'animation 28/35ème	C	3	2		1	2	0
TOTAL FILIERE ANIMATION		31	24	2	5	26	0
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	2	1		1	1	0
Assistant de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques	B	1			1	0	0

Assistant de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques	B	3	1	3	-1	4	0
Adjoint du Patrimoine principal 1ère classe	C	4	2		2	2	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	4	3		1	3	0
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe 30/35ème	C	1			1	0	0
Adjoint du patrimoine	C	3	3		0	3	0
Adjoint du patrimoine 120/151,67	C	1			1	0	0
Adjoint du patrimoine 32/35ème	C	1	1		0	1	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE		20	11	3	6	14	0
Auxiliaire de Puéricultrice Principal 1ère classe	C	1			1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	4	2		2	3	1
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		5	2	0	3	3	1
Chef de service de Police Municipale	B	1			1	0	0
Brigadier chef principal de Police Municipale	C	1	1		0	1	0
Gardien Brigadier de Police Municipale	C	4	2		2	5	3
TOTAL FILIERE POLICE		6	3	0	3	6	3
Educateur principal de jeunes enfants	A	1			1	0	0
Educateur de Jeunes Enfants	A	3	2		1	2	0
Assistant Socio-Educatif principal	A	2	2		0	2	0
Assistant Socio-Educatif	A	1			1	0	0
ATSEM principal 1ère Classe	C	2	1		1	1	0
ATSEM principal 2ème Classe	C	1			1	0	0
Agent social principal 2ème classe	C	1	1		0	2	1
Agent social 100/151.67ème	C	1	1		0	1	0
Agent social	C	2	1		1	1	0
TOTAL FILIERE SOCIALE		14	8	0	6	9	1
Etaps	B	1	1		0	1	0
Opérateur qualifié des APS	C	1	1		0	1	0
TOTAL FILIERE SPORTIVE		2	2	0	0	2	0
Ingénieur principal	A	1			1	0	0
Ingénieur territorial	A	2			2	2	2
Technicien Territorial principal 1ère classe	B	4	2	1	1	3	0

Technicien Territorial principal 2ème Classe	B	1			1	1	1
Technicien Territorial	B	3			3	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	5	4		1	4	0
Agent de Maîtrise	C	11	10		1	10	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	3		1	3	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	56	53		3	53	0
Adjoint technique principal 2ème classe 30/35ème	C	2	2		0	2	0
Adjoint technique	C	40	36	4	0	41	1
Adjoint technique 30/35ème	C	3	3		0	3	0
Adjoint technique 20/35ème	C	1	1		0	1	0
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		133	114	5	14	123	4
TOTAL EMPLOIS		278	215	13	50	239	11